

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 23 mars 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 17 mars 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Marinette BURLETT et Magali BARBOT ainsi que Monsieur Ludovic PLESSIS étaient excusés.

Monsieur Michel MERIENNE, arrivé en séance à 20h55, n'a pas participé aux votes des délibérations n°DE_2023_23_M_01 à DE_2023_23_M_04 et a participé aux votes des délibérations n° DE_2023_23_M_05 à DE_2023_23_M_21.

Date de convocation : 17 mars 2023
Date d'affichage : 17 mars 2023
Date d'affichage de la délibération : 24 mars 2023

Pouvoirs :

Madame Marinette BURLETT à Monsieur Patrick PÉNIGUEL

Madame Magali BARBOT à Madame Hélène LE GUEN-GLET

Monsieur Ludovic PLESSIS à Monsieur Etienne CAMPENS

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Monsieur Thierry DENIAU, Conseiller Municipal, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.

DE 2023 23 M 04

QUARTIER INTERGENERATIONNEL DEMANDE DE SUBVENTION A LAVAL AGGLOMERATION ET AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES

M. le Maire présente le projet d'aménagement d'un quartier intergénérationnel sur le secteur des Sablons actuellement occupé par deux terrains de football en herbe.

Ce secteur est l'un des derniers espaces restant à aménager en zone d'habitat à l'intérieur même de l'agglomération changéenne, il a pour avantage d'être situé à proximité d'une zone commerciale, du parc environnemental, du plan d'eau du Port. Le lotissement des Charmilles, dédié aux personnes âgées, ainsi que l'EHPAD, sont situés au nord de ce projet.



Enjeux : une densification douce

Ce quartier intergénérationnel se présentera comme une continuité des espaces verts existants, un cœur vert habité et connecté notamment au plan d'eau du Port et la rivière La Mayenne. Il sera épargné des circulations voitures pour préserver une sérénité. Des liaisons douces seront créées au sein du quartier pour connecter les différentes zones voisines et prolonger les cheminements existants.

L'axe routier de la RD 561, sera redessiné afin d'apaiser la circulation et de mettre en valeur la traversée et renforcer les liens entre les différentes zones. La route ne sera plus une division mais un lien.

Principe : une identité verte

L'urbanisation y sera modérée et prendra en considération le développement durable et l'environnement pour préserver et amplifier le patrimoine paysager (végétation, eau,...).

La porosité de ce quartier sera le lien de transition entre le centre-ville, les lotissements, les équipements et les espaces verts.

Programmation : une diversité générationnelle

Le programme prévoit une diversité d'accueil à prédominance sociale et inclusive.

Le Conseil départemental de la Mayenne y envisage la construction d'une structure permettant l'accueil de 45 à 55 enfants, tous en fratrie.

Des logements dédiés aux seniors ainsi qu'aux jeunes ménages et aussi aux apprentis/étudiants seront à prévoir afin de rattraper l'offre en logement social sur la commune.

Des logements inclusifs, un lieu de vie pour personnes en situation de handicap sous forme de colocation, complétés de logements locatifs sociaux pour l'accueil de tous types de ménages et notamment en difficulté pourront être également prévus.

Un habitat sous forme de béguinage ou de colocation inclusive pour les personnes âgées en manque d'autonomie pourra également faire partie du programme.

Au-delà des différents programmes d'habitats envisagés, le programme prévoira la création d'espaces communs et d'interactions sociales qualitatifs et conviviaux de type jardin pédagogique, d'espace jeux et même d'un éventuel tiers-lieu.

Dans le cadre de ce programme ambitieux, la valorisation de l'entrée de ville sera également aménagée afin de sécuriser les traversées de la route départementale en priorisant les cheminements piétons et la fluidité des déplacements.

Étude urbaine à prévoir

Afin de réaliser ce programme ambitieux, une étude urbaine sera nécessaire, avec pour objectif de connaître les attentes de l'équipe municipale, les opportunités et la réalité des besoins en logements dans l'agglomération lavalloise.

Un diagnostic urbanistique, paysager, environnemental, réglementaire et VRD permettra de définir et de connaître les enjeux urbanistiques, paysagers et environnementaux de l'opération.

Ce projet s'inscrivant pleinement dans un objectif de prise en compte des impacts démographiques, avec une volonté de valoriser la contribution des aînés à la revitalisation de notre cœur de ville, il est donc proposé de solliciter une subvention du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés au titre du fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, ainsi que le soutien de Laval Agglomération à la réalisation d'études d'urbanisme pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Ingénierie - Etude urbaine	40 975,00	Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés	16 390,00
		Laval Agglomération	16 390,00
		Autofinancement	8 195,00
TOTAL HT	40 975,00	TOTAL HT	40 975,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 16 mars 2023,

VU l'appel à projets « Soutenir les collectivités qui souhaitent répondre au défi du vieillissement de leur population en créant des environnements bâtis et sociaux plus adaptés à l'avancée en âge »,

VU le Règlement de Laval Agglomération, des aides à la réalisation d'études d'urbanisme par les communes,

Article 1 : **APPROUVE** le projet d'étude urbaine pour l'aménagement d'un quartier intergénérationnel sur la commune de Changé ainsi que le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : **SOLLICITE** les subventions auprès du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et de Laval Agglomération.

Article 3 : **MANDATE M.** le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et notamment pour signer tout document afférent à ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.


Pour extrait conforme,
Le Maire

Patrick PÉNIGUEL.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir